

22 sep 2022 -07:42

Apprendre de l'accueil des Ukrainien·ne·s en Belgique

Ce 22 septembre 2022, l'Institut Fédéral des Droits Humains (IFDH), Unia, Myria, le Service de lutte contre la pauvreté, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) et le Commissariat flamand aux droits de l'enfant recommandent aux autorités fédérales, régionales et aux acteurs privés que des initiatives et mesures de soutien exceptionnelles prises pour accueillir les Ukrainien·ne·s bénéficient aussi à d'autres catégories de personnes.

Élan de solidarité et mesures exceptionnelles

L'Institut Fédéral des Droits Humains (IFDH), Unia, Myria, le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, le Commissariat flamand aux droits de l'enfant et le DGDE saluent l'élan de solidarité qui a prévalu en Belgique envers les personnes fuyant l'Ukraine. De nombreuses initiatives positives ont été lancées et les autorités, les acteurs privés et les citoyens ont entrepris de multiples efforts pour faciliter leur accueil. Les milliers de personnes fuyant l'Ukraine et arrivant en Belgique ont pu bénéficier, en un temps record, d'un nouveau centre d'enregistrement et de mesures d'accueil d'urgence.

Les citoyens se sont massivement mobilisés pour proposer des hébergements et les autorités ont pu trouver des solutions de logement temporaires ou à plus long terme. Il a, par ailleurs, été décidé que les personnes isolées qui offrent un hébergement ne seraient pas considérées comme cohabitantes et conserveraient leur statut d'isolées, sans perte de revenus ou d'allocations. L'accès au marché du travail a également été grandement facilité.

||
Les mesures exceptionnelles et bonnes pratiques
peuvent être consolidées pour offrir le même soutien à
||
d'autres catégories de personnes.

Élargir les catégories de bénéficiaires

Les six institutions de droits humains constatent que des progrès ont été réalisés dans l'accès à certains droits et services : droit à l'accueil, droit au logement, accès à l'emploi, accès au service bancaire de base... Selon elles, les mesures exceptionnelles et les bonnes pratiques pourraient être consolidées afin d'offrir le même soutien à d'autres catégories de personnes qui en ont le besoin.

Ensemble, elles adressent aux autorités fédérales, régionales, mais aussi aux acteurs privés comme les entreprises et les banques, un rapport contenant une dizaine de recommandations qui pourraient

permettre aux personnes les plus vulnérables de bénéficier du soutien nécessaire.

[Lisez le rapport complet](#)

Institut Fédéral pour la protection et la promotion des Droits
Humains
Rue de Louvain 48
1000 Bruxelles
Belgique
<https://www.firm-ifdh.be>
info@firm-ifdh.be

Pierre Charlot
Communication
+32 497 33 75 29
pierre.charlot@firm-ifdh.be

Jolien Carnel
Collaboratrice Communication
+32 479 86 88 23
jcar@firm-ifdh.be